

# PRÉOCCUPATIONS CONCERTÉES

DE LA TABLE DE  
GESTION INTÉGRÉE  
DES RESSOURCES ET  
DU TERRITOIRE DE  
ROUYN-NORANDA  
(UA 082-51)



*Novembre 2023*



## COORDINATION

### **Nathalie Dufresne**

Coordonnatrice de la Table GIRT et soutien à l'aménagement du territoire

## RÉDACTION

### **Simon C. Roy**

Stagiaire en soutien à l'aménagement du territoire et à la gestion intégrée de ressources et du territoire (GIRT)

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES.....	iv
1. MISE EN CONTEXTE .....	6
1.1. Étapes importantes.....	7
2. RÉVISION DE L'ENTENTE .....	7
2.1. Méthodologie .....	8
3. PRÉOCCUPATIONS CONCERTÉES DE LA TABLE GIRT DE ROUYN-NORANDA (UA 082-51) : UNE ENTENTE EN CONSTANTE ÉVOLUTION.....	9
A. Foresterie .....	10
B. Qualité de l'environnement.....	15
C. Chemins multiusages .....	27
D. Récréotourisme et patrimoine culturel .....	33
E. Communication et consultation .....	35

## LISTE DES ACRONYMES

Sigles	Définitions
AB	Action boréale
ACPRN	Association des chasseurs et des pêcheurs de Rouyn-Noranda
AEC	Aire équivalente de coupe
AFAT	Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue
AIPL	Aire d'intensification de la production ligneuse
ATRN	Association des trappeurs de Rouyn-Noranda
BFEC	Bureau du Forestier en chef
BGA	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
BMMB	Bureau de mise en marché du bois
CMO	Coupe en mosaïque
CPF	Calcul de la possibilité forestière
CPRS	Coupe avec protection de la régénération et des sols
CREAT	Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
EPC	Éclaircie précommerciale
FFQ	Fondation de la faune du Québec
FHVC	Forêt de haute valeur pour la conservation
FSC® (certification)	Forest Stewardship Council®
GIRT	Gestion intégrée des ressources et du territoire
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (avant octobre 2022)
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (à partir d'octobre 2022)
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
OBVRPNS	Organisme de bassin versant des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (Laurentides)
OBVT	Organisme de bassin versant du Témiscamingue
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PRAN	Programmation annuelle
RADF	Règlement d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État
RFAAS	Rétention de la forêt autour des abris sommaires
RLTP	Regroupement des locataires des terres publiques
SADF	Stratégie d'aménagement durable des forêts
Sépaq	Société des établissements de plein air du Québec
SEPM	Sapin, épinettes, pin gris et mélèzes
SESAT	Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue
SFI (1 – certification)	Sustainable Forestry Initiative
SFI (2 - MRNF)	Site faunique d'intérêt

SNR	Superficies non récoltées
TGIRT	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	Unité d'aménagement
UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
UTR	Unité territoriale de référence
VNR	Volumes non récoltés
VOIC	Valeurs, objectifs, indicateurs et cibles
VRN	Ville de Rouyn-Noranda

## 1. MISE EN CONTEXTE

---

Au tournant de l'an 2000, un comité aviseur a été créé par les entreprises forestières qui étaient alors responsables de la planification et de l'aménagement forestier. Comme c'est encore le cas aujourd'hui, l'élaboration de l'entente GIRT visait à mettre l'accent sur les préoccupations de l'ensemble des utilisateurs concernés par la gestion de la forêt publique. Une première entente fut donc élaborée en 2004, regroupant les préoccupations, besoins et objectifs détaillés des utilisateurs.

Presque 10 ans plus tard, en 2013, cette entente fit l'objet d'une première mise à jour. Cette même année marquait également un changement important dans l'aménagement forestier, avec l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier québécois qui redonnait la responsabilité de l'aménagement forestier au gouvernement. Ainsi, la planification doit dorénavant se faire en suivant les principes de la gestion intégrée, en collaboration avec les Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) mises en place pour chacune des unités d'aménagement. Le ministère doit notamment collaborer avec les TLGIRT, que ce soit pour l'élaboration du plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) ou pour la consultation effectuée dans le cadre du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO).

En 2016, lors du processus d'élaboration du PAFIT couvrant la période 2018-2023, la TLGIRT de Rouyn-Noranda a produit une nouvelle liste de ses préoccupations, qu'on peut retrouver en annexe B du PAFIT 2018-2023 pour l'unité d'aménagement (UA) 082-51. Ces travaux de la TLGIRT ont mené à l'élaboration des valeurs-objectifs (VO) qui ont été déposées au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin de les intégrer au PAFIT.

Par la suite, il a été convenu qu'une actualisation de l'entente GIRT s'avérait nécessaire. Une telle démarche a été insérée dans le plan d'action 2017-2018 de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT). Dès le début des travaux de révision, l'entente GIRT a été gratifiée d'un nouveau titre, soit « Préoccupations concertées de la Table GIRT de Rouyn-Noranda (UA 082-51) ».

Le présent document décrit la méthode utilisée pour recueillir, traiter et présenter les préoccupations des membres de la TGIRT de Rouyn-Noranda. Les résultats sont détaillés dans la liste des préoccupations concertées en annexe.

## 1.1. Étapes importantes

Un processus articulé de prise en compte des préoccupations des parties prenantes dans le cadre de l'aménagement de la forêt publique est en place depuis deux décennies. Voici les principales étapes de la démarche de gestion intégrée sur le territoire de Rouyn-Noranda et ses environs :

- **2000** : Mise en place du comité aviseur Norbord
- **2002** : Création d'une table de gestion intégrée des ressources (GIR) sur le territoire de la MRC de Rouyn-Noranda
- **2004** : 1<sup>re</sup> entente GIRT
- **2008** : Mise en place des unités d'aménagement forestier (UAF)
- **2013** : Mise à jour de l'entente GIRT
- **2013** : Entrée en vigueur du nouveau régime forestier québécois avec la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF)
- **2016** : Élaboration d'un document de priorisation des préoccupations émises par la TLGIRT de Rouyn-Noranda dans le cadre du processus du PAFIT 2018-2023
- **2017 à 2019** :
  - Révision et mise à jour de l'entente GIRT
  - Nouveau titre donné à l'entente GIRT, soit « Préoccupations concertées de la Table GIRT de Rouyn-Noranda (UA 082-51) »
- **2021** : Actualisation des Préoccupations concertées

## 2. RÉVISION DE L'ENTENTE

---

En 2018, un comité technique a été chargé de discuter de la révision de l'entente GIRT. L'un des objectifs de cette démarche était de mettre à jour un document qui servirait de référence pour l'ensemble des usagers de la forêt publique. Il a donc été décidé d'utiliser la liste des préoccupations énumérées en 2016 par la TLGIRT comme document de base pour la mise à jour de l'entente, tout en tenant compte des versions précédentes (2004 et 2013) comme références.

## 2.1. Méthodologie

La révision entamée en 2021 s'effectue dans le cadre du processus de préparation du PAFIT 2023-2028. En fonction des recommandations du comité technique de la Table GIRT, les objectifs suivants sont maintenus :

- Faciliter la lecture et la compréhension des informations contenues dans les tableaux;
- Rendre le document davantage accessible à l'ensemble des usagers de la forêt publique;
- S'assurer de présenter l'intégralité des préoccupations de la TGIRT, en tenant compte de ses mandats et du cadre réglementaire dans lequel elle évolue.

La liste des préoccupations de la TLGIRT utilise un vocabulaire semblable à celui qu'emploie le MRNF pour ses propres documents. Ainsi, tel qu'indiqué dans le PAFIT en vigueur, la « TLGIRT a pour mandat de travailler à :

1. Dresser une liste des **préoccupations** identifiées par ses membres, puis les classer par **thèmes** et par ordre de **priorité** [section : **enjeux**].
2. **Documenter** les préoccupations priorisées afin de déterminer si elles soulèvent de réels enjeux.
3. Rechercher des **solutions** [objectifs-solutions] pour ces enjeux et transmettre les recommandations, incluant la documentation afférente, à la direction régionale. »

On retrouve dans les tableaux :

1. Une section « **Enjeux** » qui regroupe les sous-sections « **Besoins/valeurs** » et « **Préoccupations** » des membres de la TLGIRT :
  - **L'enjeu** est considéré comme ce qui peut être perdu ou gagné par le ou les utilisateurs, donc c'est ce qui est en jeu.
  - **Les besoins** sont perçus comme nécessaires par le ou les utilisateurs et sont liés à l'utilisation qu'ils font du milieu forestier. Un besoin énoncé par un ou des utilisateurs n'a pas à être remis en question par les autres.
  - **Les valeurs** sont relatives aux convictions du ou des utilisateurs.
  - **Les préoccupations** sont issues de l'interaction entre une valeur ou un besoin et une problématique, vécue ou appréhendée, occasionnée par les activités d'autres intervenants sur le territoire. À noter qu'un besoin à lui seul ne peut être une préoccupation.

2. Une section « **Documentation de l'enjeu** » qui permet d'insérer des références à des documents pertinents par rapport à cet enjeu ou de proposer des pistes de réflexion pouvant aider à la formulation d'objectifs et de solutions.
3. Une section « **Solutions** » qui regroupe les sous-sections « **Objectifs concertés** » et « **Solutions possibles** », telles que définies par les membres de la TLGIRT :
  - **Les objectifs concertés** découlent d'une démarche de réflexion et de discussion de la Table GIRT qui consiste à déterminer, de façon commune, un résultat à atteindre afin de répondre à une préoccupation exprimée par un ou plusieurs utilisateurs.

Les « **Thèmes** » et « **Sous-thèmes** » correspondent à la liste des préoccupations de la Table GIRT. Chaque thème a une couleur spécifique qui lui est attribuée pour une identification rapide :

100-...	Foresterie
200-...	Qualité de l'environnement
300-...	Chemins multiusages
400-...	Récrétourisme et patrimoine culturel
500-...	Communication et consultation

De plus, une numérotation des thèmes et sous-thèmes simplifie le classement des préoccupations. Ainsi, les thèmes s'identifient aux centaines, et les sous-thèmes aux dizaines. Cette façon de faire permet de repérer rapidement une préoccupation dans les tableaux.

### 3. PRÉOCCUPATIONS CONCERTÉES DE LA TABLE GIRT DE ROUYN-NORANDA (UA 082-51) : UNE ENTENTE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

---

Les « Préoccupations concertées de la Table GIRT de Rouyn-Noranda (UA 082-51) » constituent un document qui est en évolution continue. Bien entendu, le renouvellement du PAFIT aux cinq (5) ans s'avère une occasion idéale pour mettre à jour l'entente. Toutefois, tout enjeu discuté à la Table GIRT peut faire l'objet de développement, menant à l'adaptation de son plan d'action et ayant écho sur la planification des travaux en forêt publique, durant cette période quinquennale.

A. Foresterie

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX			SOLUTIONS			Priorisation	Porteur(s)	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles				
Foresterie	Harmonisation des droits et des usages	110	Contexte de planification plus fluide (2021)	<p>Les contraintes d'aménagement et les demandes d'harmonisation rendent difficile la planification forestière.</p> <p>Augmentation des coûts de récolte due aux demandes des utilisateurs (consultation et GIRT)</p>	<p>Les harmonisations augmentent souvent le coût des opérations et diminuent parfois les volumes récoltés par chantier, particulièrement ceux de peuplier, car ces peuplements sont souvent situés à proximité des habitations et de sites de villégiature.</p> <p>Il est plus facile d'intégrer et de respecter les demandes de mesures d'harmonisation lorsqu'elles sont prises au début du processus de planification forestière. Dans ce processus, il est possible d'anticiper les mesures d'harmonisations potentielles et d'en discuter avec les organismes concernés (MRC, regroupement de villégiateurs, etc.).</p>	<p>Simplifier l'intégration des préoccupations</p> <p>Définir la marge de manœuvre des harmonisations</p>	<p>Fixer les limites de ce qui est harmonisable</p>	Interfor Chantiers Chibougamau West Fraser Timber VRN ACPRN	Élaboration d'un feuillet d'information dédié aux détenteurs d'abris sommaires  Concertation auprès des Tables GIRT de la région pour une distribution du feuillet dédié aux détenteurs d'abris sommaires, par les MRC délégataires		
		111	Cohabitation harmonieuse des usages (2021)	<p>Le territoire forestier public est aménagé et occupé par plusieurs utilisateurs. Il est donc fréquent que certains d'entre eux se trouvent en concurrence.</p> <p>Les problématiques de cohabitation entre l'usage à des fins de production ligneuse et les autres utilisations du territoire et des ressources nuisent à la perception de l'industrie forestière par la population.</p>	<p>Lorsque la préoccupation est captée suffisamment en amont, elle peut être intégrée dans les modalités du plan d'aménagement forestier intégré (PAFI) et n'a pas à être consignée dans une entente d'harmonisation.</p>	<p>Identifier en amont les secteurs problématiques</p> <p>Faciliter le dialogue entre les détenteurs de baux d'abris sommaires, le MRNF et l'industrie forestière</p> <p>S'assurer que les SNR en lien avec les baux d'abris sommaires ne constituent pas une perte de revenus pour les entreprises forestières (prescription de récolte à la baisse pour les BGA et pénalité financière pour le bois vendu aux enchères [BMMB]).</p>	<p>Entente Paysage</p> <p>Mesure d'harmonisation des usages et opérationnelles</p> <p>Évaluer la superficie aménageable qui serait impactée par l'application systématique de la RFAAS sur le territoire de l'UA 082-51</p> <p>Poursuivre les discussions avec les entreprises forestières, le BMMB, le MRNF et le BFEC afin de revoir les modalités d'application des pénalités pour les SNR et adapter la possibilité forestière en conséquence.</p>				
		112	Utilisations multiples du territoire (2021)	<p>Les détenteurs de baux d'abris sommaires craignent que le bois à proximité de leur camp soit entièrement récolté. Cette crainte est fondée sur ce qu'ils voient en forêt et sur les propos rapportés par d'autres utilisateurs du territoire. Seuls les baux de villégiature bénéficient d'une protection par le RADF. L'UA 082-51 a la plus forte concentration d'abris sommaires en province, soit 1 609 baux, dont 86 % sont construits.</p>	<p>Élément discuté en Table opérationnelle entre les BGA et le MFFP (2016) / PAFIT, p.127</p>	<p>Favoriser l'élaboration d'ententes d'harmonisation avec les détenteurs de baux d'abris sommaires, en amont de la planification, pour le maintien du paysage forestier à proximité des camps, la protection des chemins et des sentiers ainsi que des infrastructures autres que le camp.</p>	<p>Interpeller directement les détenteurs de baux d'abris sommaires par l'entremise d'un feuillet d'information qui leur est dédié.</p>				
		113	Rentabilité des opérations et accès au territoire (2021)	<p>Stratégie d'aménagement durable des forêts: Défi 1 (Une gestion et un aménagement forestiers qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise dont les nations autochtones.)</p> <p>Travaux du comité Foresterie</p> <p>Essai sur la RFAAS / territoire aménageable de l'UA 082-51 (Foresterie, VRN) (2021-2022)</p> <p>Analyse des impacts de la RFAAS sur les chantiers planifiés / UA 082-51 et UA 083-51 (Produits Forestiers Greenfirst, Interfor) (2022)</p>							

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		Documentation de l'enjeu	SOLUTIONS		Priorisation	Porteur(s)	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations		Objectifs concertés	Solutions possibles			
				Certains secteurs (ex. association de villégiateur) font partie de la forêt publique disponible à la récolte mais sont difficilement harmonisables (ex. regroupement de villégiateur).						
Approvisionnement forestier		120	Une planification forestière opérationnelle répondant aux besoins des usines (2016)	La planification du MRNF doit être réalisée de façon collaborative et en amont afin de donner une marge de manœuvre aux opérations pour l'approvisionnement des usines et assurer la prévisibilité.	La saison d'opérations est un facteur critique pour assurer un approvisionnement des usines de la région tout au long de l'année. Cela équivaut à une attribution d'environ 267 000m <sup>3</sup> de SEPM et 80 000m <sup>3</sup> de peuplier.  Les pertes liées de volumes de peuplier en sénescence diminuent la possibilité forestière à moyen et long terme (2016).  Avec les incertitudes des secteurs BMMB, les entreprises ne font plus de chemins à l'avance au cas où ce serait une autre entreprise qui aurait la suite d'un chantier donné. En conséquence, il manque de chemins en gravier pour le printemps suivant et surtout pour récolter les secteurs de peupliers.	Les volumes doivent être suffisants pour approvisionner les usines et connus à l'avance.  Préparer un bassin de pige adéquat qui réponde aux besoins des usines	Accéder au plein potentiel des volumes de peuplier (2016)  Récupérer les volumes de peuplier en sénescence (2016)  Connaître les secteurs BMMB au moins 2 ans à l'avance pour pouvoir planifier la construction de chemins		Interfor  Chantiers Chibougamau  West Fraser Timber	
		121	Maintenir un approvisionnement constant des usines tout au long de l'année (2016)	Avoir accès à un approvisionnement suffisant (volume bois) pour maintenir les activités des usines (2018)	Les entrepreneurs forestiers doivent travailler au minimum 45 semaines/an.	Maintenir les opérations de récolte en continu tout au long de l'année	Balancer les volumes entre les secteurs d'été (60%) et les secteurs d'hiver (40%)		Interfor  Chantiers Chibougamau  West Fraser Timber	

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS			Priorisation	Porteur(s)	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles			
	<b>Rentabilité des opérations forestières</b>	<b>130</b>	Rentabilité des opérations (2021)	Augmentation des coûts de récolte due à la fragmentation des chantiers, au processus de planification et au manque d'intégration et de synergie entre les acteurs	PAFIT 2023-2028 / Analyse des enjeux, p.66 à 82 / PAFIT UA 082-51, p.1 à 34  Stratégie d'aménagement durable des forêts: Défi 3 (Un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées) / Orientation 1(Augmenter la valeur créée à partir du bois pour générer plus de richesse collective)  Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 5 (le maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société)	Maintenir la viabilité des opérations forestières par le contrôle des coûts liés à la construction de chemins, à la récolte et au transport, autant pour la récolte d'été que d'hiver (2016)	Plus de prévisibilité des secteurs BMMB et connaissance au moins 3 années à l'avance pour les constructions des chemins de gravier		Interfor Chantiers Chibougamau West Fraser Timber VRN	
	<b>Bonnes pratiques forestières</b>	<b>140</b>	Maintenir les certifications forestières (SFI/FSC) sur le territoire d'approvisionnement (2016)	Certains marchés demandent des produits certifiés. Le maintien des certifications forestières est essentiel à la compétitivité des usines.  La certification demande de mettre en place des mesures de mitigation pour les impacts des opérations forestières sur l'ensemble des ressources du milieu forestier.  Partage des responsabilités avec les autres bénéficiaires de l'UA (2004)  L'industrie forestière souhaite maintenir le dialogue avec les usagers de la forêt.	Volonté des compagnies que les certifications forestières soient respectées  Entente de partage des rôles et des responsabilités MFFP-Conseil de l'industrie forestière du Québec pour la certification forestière  Sensibilisation auprès des entrepreneurs (2016)  Stratégie d'aménagement durable des forêts: Défi 4 (Une industrie des produits du bois et des entreprises forestières diversifiées, compétitives et innovantes) Orientation 2 (Favoriser des entreprises d'aménagement forestier rentables et performantes ainsi que des entreprises diversifiées de mise en valeur des ressources autres que le bois) Objectif 1 (Favoriser le développement et le maintien d'un réseau performant d'entreprises d'aménagement forestier)  Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 5 (le maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société)	Assurer une bonne communication entre les intervenants pour les plans d'aménagement forestier (2013)  Dans les forêts à haute valeur de conservation (FHVC) retenues, planifier et réaliser l'aménagement forestier de façon à les préserver et/ou les améliorer (2021)  Limiter les perturbations dans les grands habitats essentiels (2021)  Maintenir une connectivité dans la matrice forestière	Sensibiliser tous les intervenants aux bénéfices du maintien et du développement des certifications forestières (MRNF, usagers, TLGIRT)  Intégrer les exigences de la certification en amont de la planification forestière (2021)  Maintenir des activités de sensibilisation de la TGIRT  Respecter l'article 131 du RADF (30 % de plus de 7 m par UTR) (2021)		Interfor Chantiers Chibougamau West Fraser Timber	

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS		Priorisation	Porteur(s)	Suivi du Ministère	
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés				Solutions possibles
	<b>Valorisation de la ressource</b>	<b>150</b>	Trouver des débouchés rentables pour une plus grande diversité d'essence (2021)	Manque de marchés pour certaines essences forestières (bouleau à papier, sapin baumier de petit diamètre, mélèze), ce qui diminue la rentabilité des récoltes (2016).	PAFIT 2023-2028 / Analyse des enjeux, p.67 à 75  Stratégie d'aménagement durable des forêts: Défi 4 (Une industrie des produits du bois et des entreprises forestières diversifiées, compétitives et innovantes) /Orientation 1 (Moderniser l'industrie forestière en diversifiant les produits pour mieux s'adapter à l'évolution des marchés) Objectif 2 (La fabrication des produits du bois : diversifier pour moins dépendre d'une économie cyclique)  Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 5 (le maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société)	Permettre à toutes les usines d'avoir accès aux essences non désirées et ce, à des coûts raisonnables, compétitifs, partout en région.	Trouver des débouchés pour les essences et diamètres non-désirés  Prioriser certaines essences (essences piliers)  Stratégie de production de bois régionale		Interfor  Chantiers Chibougamau	

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		Documentation de l'enjeu	SOLUTIONS		Priorisation	Porteur(s)	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations		Objectifs concertés	Solutions possibles			
	<b>Durabilité de la récolte</b>	<b>160</b>	Garantir un bon suivi de la forêt (2004)	Dépassement de la possibilité forestière par l'attribution des volumes non récoltés (VNR) à l'extérieur du secteur ciblé au départ dans la planification (2016)	Bilan d'aménagement durable des forêts	S'assurer que la récolte (tous les intervenants + BMMB) respecte l'attribution ainsi que la possibilité forestière	Suggestion qu'elle soit intégrée dans un bilan de suivis à la TGIRT		CREAT AB	

## B. Qualité de l'environnement

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS			Priorisation	Porteur(s)	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles			
Qualité de l'environnement	Qualité de l'eau souterraine	210	Préserver la qualité de l'eau souterraine	<p>Les activités forestières mécanisées, réalisées sur eskers et moraines sont susceptibles de modifier la recharge par l'augmentation du ruissellement en surface, une diminution de la capacité d'absorption du sol ou une diminution de la capacité de filtration causée par la compaction du sol, un enlèvement du sol organique/végétal et/ou du sol minéral et l'orniérage (2016)</p>	<p>Recommandation (VOIC) reconduite au PAFIT 2023-2028 / Analyse des enjeux, p.116 à 119 et p.121</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts: Défi 2</i> (Un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes)  <i>-Orientation 4</i> (Intégrer, dans la gestion forestière, les nouvelles connaissances sur la productivité des écosystèmes)  <i>Objectif 2</i> (Tenir compte de la fertilité des sols au moment de la planification et de la pratique des interventions forestières)  <i>-Orientation 5</i> (Instaurer des pratiques forestières et des mesures de protection aptes à maintenir l'intégrité et les fonctions écologiques des milieux aquatiques, riverains et humides, de même que celles des sols)  <i>Objectif 1</i> (Réduire les perturbations du sol qui nuisent au fonctionnement des écosystèmes et qui diminuent la productivité de la forêt à long terme)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 3</i> (La conservation des sols et de l'eau)</p>	<p>Conservé un couvert forestier adéquat sur les eskers et moraines aquifères identifiés par la TLGIRT (VOIC 2016) / Limiter la superficie occupée par les chemins forestiers carrossables implantés sur les eskers identifiés (VOIC 2016) / Sécuriser les approvisionnements en eau potable issus des eskers et des moraines aquifères identifiés (VOIC 2016)</p>	<p>Il est recommandé par la TLGIRT :</p> <p>1- de se doter d'un indicateur pour faire le suivi de la préoccupation des chemins forestiers sur esker et ce, tel que soumis au MRNF;                  2- d'établir une cible en se basant sur le principe de précaution enchâssé dans la Loi sur le développement durable en attendant d'avoir les connaissances scientifiques nécessaires sur lesquelles appuyer la cible;                  3- que le MRNF s'engage à bonifier l'acquisition de connaissances liées à la qualité de l'eau souterraine, plus spécifiquement sur les impacts des chemins forestiers sur esker (2018)</p>	<p>SESAT</p> <p>MRC ABITIBI</p> <p>VRN</p> <p>OBVT</p> <p>CREAT</p>		
		211	Les activités forestières mécanisées, réalisées sur eskers et moraines, sont susceptibles de causer des problèmes de contamination de l'eau souterraine par le déversement d'hydrocarbures. Affectant la qualité de l'eau souterraine et des sources gravitaires directement alimentées par l'eau des eskers et moraines (2016)	<p>Recommandation (VOIC) reconduite au PAFIT 2023-2028 / Analyse des enjeux, p.116 à 119 et p.121</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts: Défi 2</i>(Un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes)  <i>-Orientation 5</i> (Instaurer des pratiques forestières et des mesures de protection aptes à maintenir l'intégrité et les fonctions écologiques des milieux aquatiques, riverains et humides, de même que celle des sols forestiers) <i>Objectif 2</i>(Protéger le milieu aquatique en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 3</i> (La conservation des sols et de l'eau)</p>	<p>Sécuriser les approvisionnements en eau potable issus des eskers et des moraines aquifères identifiés (VOIC 2016)</p>	<p>Il est recommandé par la TLGIRT que soit mise en place une mesure d'harmonisation sous la forme d'un moratoire des coupes forestières sur l'aire d'alimentation de l'esker Duprat, le temps que les données sur les aires d'alimentation soient peaufinées à l'échelle régionale (2021).</p>	<p>SESAT</p> <p>MRC ABITIBI</p> <p>VRN</p> <p>OBVT</p> <p>CREAT</p>	<p>Moratoire instauré par le MFFP en 2018 et reconduit pour la durée du PAFIT 2023-2028.</p>		

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS		Priorisation	Porteur(s)	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés			
	Écosystèmes aquatiques et riverains	220	Conserver les cours d'eau et les milieux humides (importants habitats fauniques) (2004) / Qualité de l'eau de surface (commentaires concertés, PAFIT 2018)	Le manque d'entretien des ponceaux peut nuire à la libre circulation des eaux et représente un transport de sédiments important (2016)	<p>PAFIT 2023-2028 / Analyse des enjeux, p.55 à 65; RADF, art. 72 à 77, 79, 101, 103 à 108 et 114</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts: Défi 2</i>(Un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes)</p> <p>-<i>Orientation 2</i> (Maintenir des habitats de qualité pour les espèces nécessitant une attention particulière et pour celles qui sont sensibles à l'aménagement forestier), <i>Objectif 3</i> (Mettre en place un suivi d'espèces sensibles à l'aménagement forestier)</p> <p>-<i>Orientation 5</i> (Instaurer des pratiques forestières et des mesures de protection aptes à maintenir l'intégrité et les fonctions écologiques des milieux aquatiques, riverains et humides, de même que celles des sols forestiers) <i>Objectif 2</i>(Protéger le milieu aquatique en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 3</i> (La conservation des sols et de l'eau)</p> <p>Eau et chemins forestiers : projet de détection de problématiques de traverses de cours d'eau à l'aide des nouvelles informations géomatiques (OBVT, Produits Forestiers Greenfisrt, UQAT, Cégep A-T) (2021)</p> <p>Impacts des travaux forestiers sur les petits cours d'eau (OBV RPNS) (2022)</p>	Protéger la qualité de l'eau et les habitats fauniques (aquatiques et riverains) à proximité du réseau routier (2004) / Éviter les traverses de cours d'eau dont les bassins versants se jettent dans le parc national afin de minimiser les impacts sur la qualité de l'eau, notamment par les hydrocarbures et les sédiments (2016)	Remettre sur pieds le comité technique sur les chemins multiusages (2016) / Est-ce qu'une entente spécifique entre le parc national et les BGA pourrait répondre à la préoccupation? (2016)	MRC ABITIBI OBVT Sépaq CREAT	

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS		Priorisation	Porteur(s)	Suivi du Ministère		
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés				Solutions possibles	
	Écosystèmes aquatiques et riverains (suite)	221	Conserver les cours d'eau et les milieux humides (importants habitats fauniques) (2004) / Qualité de l'eau de surface (commentaires concertés, PAFIT 2018) (suite)	Effets néfastes des coupes sur les écosystèmes aquatiques et certains habitats fauniques (2013) / La récolte forestière réalisée dans le bassin versant d'un cours d'eau peut entraîner l'augmentation de ses débits de pointe et une modification de ses propriétés physico-chimiques, ce qui peut altérer l'habitat aquatique et accroître sa vulnérabilité (2016)	<p>Une étude du MFFP a été réalisée en 2004. Cependant, peu d'éléments ressortent de cette étude. Les certifications forestières souhaitent une gestion par bassin versant. Il sera important de définir l'échelle du bassin versant. Comité technique Bassin Versant (2016) / RADF, chap. 3 et annexe 6-7</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts: Défi 2</i>(Un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes)</p> <p><i>-Orientation 2</i> (Maintenir des habitats de qualité pour les espèces nécessitant une attention particulière et pour celles qui sont sensibles à l'aménagement forestier), <i>Objectif 3</i> (Mettre en place un suivi d'espèces sensibles à l'aménagement forestier)</p> <p><i>-Orientation 5</i> (Instaurer des pratiques forestières et des mesures de protection aptes à maintenir l'intégrité et les fonctions écologiques des milieux aquatiques, riverains et humides, de même que celles des sols forestiers) <i>Objectif 2</i>(Protéger le milieu aquatique en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 3</i> (La conservation des sols et de l'eau)</p>	<p>Protéger l'<b>habitat faunique</b> des bassins versants identifiés comme fragiles (commentaires concertés, PAFIT 2018) / Limiter à un seuil sécuritaire le pourcentage de coupe par bassin versant fragile identifié par la TLGIRT (2013) / Protéger la ressource hydrologique (2004)</p>	<p>Il est recommandé par la TLGIRT :</p> <p>1- de maintenir un indicateur sous la forme d'AEC dans les bassins versants identifiés comme fragiles; 2- que le MRNF s'engage à bonifier l'acquisition de connaissances liées à la qualité de l'eau de surface, plus spécifiquement sur l'impact des activités forestières sur les habitats fauniques dans les bassins versants fragiles (commentaires concertés, PAFIT 2018)</p>	Sépaq	OBVT	CREAT	VRN
		222				<p>Protéger la qualité de l'eau et l'<b>habitat faunique des lacs habités</b> (commentaires concertés, PAFIT 2018)</p>			OBVT	CREAT	VRN

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS		Priorisation	Porteur(s)	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés			
	Écosystèmes aquatiques et riverains (suite)	223	Conserver les cours d'eau et les milieux humides (importants habitats fauniques) (2004) / Qualité de l'eau de surface (commentaires concertés, PAFIT 2018) (suite)	<p>Une étude du MFFP a été réalisée en 2004. Cependant, peu d'éléments ressortent de cette étude. Les certifications forestières souhaitent une gestion par bassin versant. Il sera important de définir l'échelle du bassin versant. Comité technique Bassin Versant (2016) / RADF, chap. 3 et annexe 6-7</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts: Défi 2</i>(Un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes)</p> <p><u>-Orientation 2</u> (Maintenir des habitats de qualité pour les espèces nécessitant une attention particulière et pour celles qui sont sensibles à l'aménagement forestier), <u>Objectif 3</u> (Mettre en place un suivi d'espèces sensibles à l'aménagement forestier)</p> <p><u>-Orientation 5</u> (Instaurer des pratiques forestières et des mesures de protection aptes à maintenir l'intégrité et les fonctions écologiques des milieux aquatiques, riverains et humides, de même que celles des sols forestiers) <u>Objectif 2</u>(Protéger le milieu aquatique en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 3</i> (La conservation des sols et de l'eau)</p>	Protéger la qualité de l'eau des lacs servant de <b>source d'eau potable</b> (commentaires concertés, PAFIT 2018)	<p>Il est recommandé par la TLGIRT :</p> <p>1- de maintenir un indicateur de pourcentage de la superficie occupée par un couvert forestier de 3 m et plus dans les bassins versants des lacs servant de source d'eau potable;</p> <p>2- de maintenir un indicateur sur la largeur de la bande riveraine du tributaire principal des lacs servant de prise d'eau potable;</p> <p>3- que le MRNF s'engage à bonifier l'acquisition de connaissances liées à la qualité de l'eau de surface, plus spécifiquement sur l'impact des activités forestières sur la qualité de l'eau des lacs servant de source d'eau potable (commentaires concertés, PAFIT 2018) (suite)</p>		OBVT CREAT VRN	

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS		Priorisation	Porteur(s)	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés			
	Écosystèmes aquatiques et riverains (suite)	224	Territoire d'apparence naturelle (Entente paysage)	<p>Les coupes forestières, lorsqu'elles sont trop grandes ou qu'il n'y a pas assez de forêts résiduelles, altèrent fortement le paysage dans les sites d'intérêt pour le plein air, le tourisme ainsi que les sites de villégiature (PAFIT 2023-2028)</p>	<p>Entente paysage; RADF, art. 7</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i>  <u>Défi 3</u> (Un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées), <u>Orientation 2</u> (Améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt), <u>Objectif 4</u> (Assurer le maintien de la qualité visuelle des paysages en milieu forestier)</p> <p><u>Défi 4</u> (Une industrie des produits du bois et des entreprises forestières diversifiées, compétitives et innovantes)  <u>Orientation 2</u> (Favoriser des entreprises d'aménagement forestier rentables et performantes ainsi que des entreprises diversifiées de mise en valeur des ressources autres que le bois)  <u>Objectif 2</u> (Encourager le développement d'entreprises fauniques, écotouristiques et récréotouristiques, de même que d'entreprises spécialisées dans la mise en valeur de produits forestiers non ligneux)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i>  <u>Critère 5</u> (Avantages économiques et sociaux)</p>	<p>Conserver une qualité de paysage acceptable pour les activités récréotouristiques et maintenir une prédominance de couvert forestier dans le paysage de sites d'intérêts (Entente paysage, p.1)</p>	<p>Conserver une bande riveraine de 60 m autour de certains lacs de villégiature (2016)</p>	<p>AB</p> <p>VRN</p> <p>OBVT</p> <p>Sépaq</p>	
		225	Protéger la qualité de l'eau et les habitats fauniques (2004)	<p>Raréfaction des milieux humides forestiers et non forestiers (2013)</p>	<p>PAFIT 2023-2028 / Analyse des enjeux, p.57 à 65 / RADF, chap. 3</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i>  <u>Défi 2</u> (Durabilité des écosystèmes)  <u>Orientation 5</u> (Instaurer des pratiques forestières et des mesures de protection aptes à maintenir l'intégrité et les fonctions écologiques des milieux aquatiques, riverains et humides, de même que celles des sols forestiers), <u>Objectif 2</u> (protéger le milieu aquatique en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i>  <u>Critère 3</u> (La conservation des sols et de l'eau)</p>	<p>Accorder une attention particulière aux milieux humides lors des opérations forestières (2016)</p>		<p>AB</p> <p>OBVT</p> <p>CREAT</p>	

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS			Priorisation	Porteur(s)	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles			
	Biodiversité	230	Protection de la biodiversité (2004) et de l'intégrité des écosystèmes	L'ouverture des chemins forestiers ainsi que le transport peuvent favoriser la propagation des espèces exotiques envahissantes (2016) et altérer la fonctionnalité des écosystèmes.	<p>Il semble que les certifications forestières touchent partiellement cet élément. Est-ce que des formations sur l'identification sont données par les certifications? (2016)</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts</i> : Pas de mention spécifique concernant les espèces exotiques envahissantes dans la SADP (valider auprès du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF</i> : Critère 1 (Diversité biologique)</p> <p>Eau et chemins forestiers : projet de détection de problématiques de traverses de cours d'eau à l'aide des nouvelles informations géomatiques (OBVT, Produits Forestiers Greenfisrt, UQAT, Cégep A-T) (2021)</p>	Maintenir la biodiversité (2004) et prévenir l'invasion d'espèces exotiques envahissantes		CREAT OBVT VRN Club Quad		
		231	Assurer la protection de la biodiversité (2004) et des habitats fauniques de qualité	Diminution ou raréfaction des habitats fauniques de qualité	<p>PAFIT 2023-2028 / Analyse des enjeux, p. 1 à 54 et p.95 à 106</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts</i> : Défi 2 (Durabilité des écosystèmes) -Orientation 1 (Aménager les forêts de manière à conserver les principaux attributs des forêts naturelles) Objectif 2 (Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celle qui existe dans la forêt naturelle) -Orientation 2 (Maintenir des habitats de qualité pour les espèces nécessitant une attention particulière et pour celles qui sont sensibles à l'aménagement forestier), Objectif 3 (Mettre en place un suivi d'espèces sensibles à l'aménagement forestier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF</i> : Critère 1 (Diversité biologique)</p> <p>Travaux du comité Biodiversité de la Table GIRT de Rouyn-Noranda</p>	Faire en sorte que l'aménagement forestier maintienne la fonctionnalité des écosystèmes	Établir des corridors de connectivité faunique dans des secteurs d'aménagement forestier intensif	ATRN ACPRN OBVT Chantiers Chibougamau AB CREAT	<p>Sur recommandation de la Table GIRT de Rouyn-Noranda, 3 nouveaux corridors de connectivité sont harmonisés avec l'ATRN : Hébécourt, Beamesnil et Desandrouin. Le corridor existant La Pause est également modifié pour une meilleure connectivité faunique.</p> <p>Ces corridors ne sont pas permanents mais sont intégrés par le MRNF dans la planification des opérations forestières sur le territoire de l'UA 082-51.</p>	

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS		Priorisation	Porteur(s)	Suivi du Ministère	
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés				Solutions possibles
					<p>Étude sur l'engouement bois-pourri sur le territoire de l'UA 082-51 (CREAT, FFQ) (2022)</p> <p>Étude sur la connectivité de l'habitat de la martre d'Amérique sur le territoire de l'UA 082-51 (Apex RMS, CREAT, FFQ) (2023)</p>					
	Biodiversité (suite)	232	S'assurer que le rendement accru n'aura pas d'impacts sur la biodiversité (2004)	Le reboisement ou les traitements favorisant la monospécification des forêts entraînent une diminution de la biodiversité des espèces végétales et animales (2016)	<p>C'est le MFFP qui fait le reboisement selon l'essence dominante qui était en place avant les coupes. Plantation d'une seule espèce ensuite dégagement. Le reboisement est fait sur environ 25-30% des superficies de coupes (2016) / PAFIT 2018-2023, p. 23 à 25, 78 à 80</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts : Défi 2 (Durabilité des écosystèmes)</i>  <i>Orientation 1</i> (Aménager les forêts de manière à conserver les principaux attributs des forêts naturelles  <i>Objectif 1</i> (Inclure, dans les plans d'aménagement forestier intégré, une analyse locale des enjeux écologiques et s'assurer de la mise en œuvre de solutions adaptées)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 1 (Diversité biologique)</i></p>	Maintenir la biodiversité (2004) / Tenir compte des espèces d'intérêt pour la chasse dans l'aménagement forestier (2013)		OBVT CREAT		
		233	Obtenir les références adéquates et développer les connaissances ainsi que les outils de mesure pour assurer le maintien de la biodiversité dans le cadre des activités forestières.	Le manque de connaissances, de références adéquates et d'outils de mesure efficaces, ne permet pas d'évaluer les impacts des activités forestières sur le maintien de la biodiversité.	<p>Stratégie de production de bois régionale :            Action 28 : (Collaborer avec l'UQAT et la direction de la recherche forestière du MRNF à la réalisation de projets de recherche en région)            Action 29 : (Organiser des activités de transfert de connaissances aux employés du MRNF et partenaires</p>	Assurer le maintien de la biodiversité dans le cadre des activités forestières, grâce à l'acquisition de connaissances scientifiques et de suivis rigoureux réalisés avant et après traitement.	Arrimer les travaux de la Table GIRT avec les divers projets de recherche	ATRN ACPRN OBVT Chantiers Chibougamau		

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS		Priorisation	Porteur(s)	Suivi du Ministère	
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés				Solutions possibles
					<p>concernant des résultats de recherches ou d'essais techniques)</p> <p>Stratégie d'aménagement durable des forêts : Défi 2 (Durabilité des écosystèmes) Orientation 1 (Aménager les forêts de manière à conserver les principaux attributs des forêts naturelles) Objectif 1 (Inclure, dans les plans d'aménagement forestier intégré, une analyse locale des enjeux écologiques et s'assurer de la mise en œuvre de solutions adaptées) Objectif 2 (Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celle qui existe dans la forêt naturelle) Orientation 2 (Maintenir des habitats de qualité pour les espèces nécessitant une attention particulière et pour celles qui sont sensibles à l'aménagement forestier), Objectif 3 (Mettre en place un suivi d'espèces sensibles à l'aménagement forestier)</p> <p>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 1 (Diversité biologique) Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, MELCCFP</p> <p>Chaire en aménagement forestier durable, UQAT</p>				AB CREAT	
		234	Conserver des habitats fauniques de qualité et des écosystèmes sains	Raréfaction des chicots et du bois mort au sol (2013)	<p>PAFIT 2023-2028 / Analyse des enjeux, p. 1 à 14 et p. 44 à 54</p> <p>Stratégie d'aménagement durable des forêts : Défi 2 (Durabilité des écosystèmes) Orientation 1 (Aménager les forêts de manière à conserver les principaux attributs des forêts naturelles) Objectif 1 (Inclure, dans les plans d'aménagement forestier intégré, une analyse locale des enjeux écologiques et s'assurer de la mise en œuvre de solutions adaptées) Enjeu écologique : Raréfaction du bois mort</p> <p>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 1 (Diversité biologique)</p>	Assurer une présence suffisante de legs biologiques dans les parterres de CPRS (2013)	Maintenir des bouquets d'arbres aux endroits propices à la préservation d'éléments de biodiversité (2016)	ATR ACPRN OBVT Chantiers Chibougamau AB CREAT		

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS			Priorisation	Porteur(s)	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles			
	Qualité des habitats fauniques	240	Avoir facilement accès à un environnement propice aux activités liées au prélèvement ou à l'observation de la faune (2004)	Diminution constante du nombre de martres (2016)	<p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts : Défi 2 (Durabilité des écosystèmes)</i>  <i>Orientation 2 (Maintenir des habitats de qualité pour les espèces nécessitant une attention particulière et pour celles qui sont sensibles à l'aménagement forestier) Objectif 1 (Tenir compte des exigences particulières de certaines espèces au moment de la planification et de la pratique des activités d'aménagement forestier intégré)</i></p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 1 (Diversité biologique)</i></p>	Maintenir un potentiel acceptable d'habitat de la martre par terrain de trappe (2004) / Maintenir ou améliorer la superficie de bons habitats pour la martre à l'échelle des terrains de piégeage (2013)	Le volet de cette préoccupation s'appliquant aux trappeurs sur terrain de piégeage, fera l'objet d'harmonisation dans le cadre du PAFIO.		ATRN	
		241	Avoir facilement accès à un environnement propice aux activités liées au prélèvement ou à l'observation de la faune (2004)	La fragmentation de la forêt crée une perte d'habitat faunique (2016) / Manque de connectivité entre les grands massifs (2016)	<p>PAFIT 2023-2028 / Analyse des enjeux, p. 95 à 106</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts : Défi 2 (Durabilité des écosystèmes)</i>  <i>Orientation 2 (Maintenir des habitats de qualité pour les espèces nécessitant une attention particulière et pour celles qui sont sensibles à l'aménagement forestier) Objectif 1 (Tenir compte des exigences particulières de certaines espèces au moment de la planification et de la pratique des activités d'aménagement forestier intégré)</i></p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 1 (Diversité biologique)</i></p>	Conserver suffisamment d'habitats de qualité bien répartis et reliés, à l'échelle de l'UA, pour répondre aux besoins des espèces sensibles à la fragmentation et au manque de connectivité.	L'enjeu est déjà pris en compte par le MRNF car cet enjeu répond à une préoccupation du ministère. Il importe d'en faire le suivi des indicateurs.		ATRN ACPRN	<p>Le MRNF mise sur La synergie des solutions déterminées dans la SADF et considère l'enjeu de connectivité comme déjà pris en compte dans ses pratiques.</p> <p>Au moment de la présentation du suivi annuel et quinquennal des indicateurs à la Table GIRT, le MRNF démontre le maintien d'une connectivité fonctionnelle au sein des forêts résiduelles.</p>

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS			Priorisation	Porteur(s)	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles			
	Qualité des écosystèmes forestiers	250		Les écosystèmes ne sont pas traités avec équité lors de l'aménagement forestier et l'exploitation des ressources ligneuses.	<p>Chap. 1.1 - LADTF (p.7): Aménagement écosystémique</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts :</i>  <u>Défi 2</u> (Durabilité des écosystèmes)  <u>Orientation 1</u> (Aménager les forêts de manière à conserver les principaux attributs des forêts naturelles)  <u>Objectif 1</u> (Inclure, dans les plans d'aménagement forestier intégré, une analyse locale des enjeux écologiques et s'assurer de la mise en œuvre de solutions adaptées)  <u>Objectif 2</u> (Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celle qui existe dans la forêt naturelle)  <u>Objectif 3</u> (Appliquer un modèle de répartition des interventions forestières qui s'inspire de la forêt naturelle)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i>  <u>Critère 2</u> (le maintien et l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers)</p>	Gestion de la forêt comme un tout, en intégrant la forêt, la faune et l'eau (2016) Aménagement écosystémique		AFAT OBVT CREAT		
		251	S'assurer que le rendement accru n'aura pas d'impacts (2004) sur l'intégrité et la durabilité des écosystèmes	Effets de la taille et de la répartition spatiale des coupes (2013) sur la qualité des écosystèmes forestiers	<p>PAFIT 2023-2028 / Analyse des enjeux, p. 15 à 31 / PAFIT UA 082-51, p.11 à 13 et p.16 / RADF, chap. 6-7</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts :</i>  <u>Défi 2</u> (Durabilité des écosystèmes)  <u>Orientation 1</u> (Aménager les forêts de manière à conserver les principaux attributs des forêts naturelles)  <u>Objectif 3</u> (Appliquer un modèle de répartition des interventions forestières qui s'inspire de la forêt naturelle)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i>  <u>Critère 2</u> (le maintien et l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers)</p>		Il est recommandé par la TLGIRT : 1- que le MRNF fournisse des explications supplémentaires, appuyées par des références scientifiques, quant à l'atteinte des objectifs visés; 2- que le MRNF consulte la Table dans la sélection des AIPL avant leur implantation sur le territoire forestier; 3- que le MRNF s'engage à bonifier l'acquisition de connaissances liées à l'intensification de l'aménagement, plus spécifiquement sur l'impact de la production forestière intensive sur les écosystèmes (commentaires concertés,		AFAT CREAT	À compter du PAFIT 2023-2028, la Direction régionale du MRNF a décidé de ne pas établir d'AIPL mais plutôt de miser sur une approche flexible permettant de mieux répondre aux attentes des utilisateurs. Ceux-ci pourront ainsi faire part de leurs préoccupations par rapport à l'intensification de l'aménagement lors des consultations annuelles PAFIO.

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		Documentation de l'enjeu	SOLUTIONS		Priorisation	Porteur(s)	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations		Objectifs concertés	Solutions possibles			
							PAFIT 2018), les perturbations naturelles et les effets des changements climatiques.			
	<b>Qualité des écosystèmes forestiers (suite)</b>	<b>252</b>	Garantir un bon suivi de la gestion des forêts (2004)	Manque de confiance envers la qualité et la quantité des suivis des travaux en forêt effectués par le MRNF. Les amendes pour les infractions au RADF ne sont pas assez élevées (2013)	PAFIT 2023-2028 / PAFIT UA 082-51, p.34 à 37 / RADF, chap. 8  <i>Stratégie d'aménagement durable des forêts :</i> <u>Défi 6</u> (Une gestion forestière durable, structurée et transparente) <u>Orientation</u> (Progresser en aménagement durable des forêts à l'aide de connaissances et d'outils, et en rendre compte) <u>Objectif 1</u> (Favoriser l'acquisition et une diffusion accrue des connaissances pour progresser en aménagement durable des forêts)	Améliorer la qualité du suivi en forêt (2013)			CREAT	

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS		Priorisation	Porteur(s)	Suivi du Ministère	
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés				Solutions possibles
		253	Protection du sol (2018)	Le maintien du taux d'humidité du sol et des nutriments requis peut être limité en l'absence d'un couvert forestier adéquat et d'une quantité de biomasses résiduelles adéquates (2018)	<p>PAFIT 2023-2028 / Analyse des enjeux, p. 1 à 54</p> <p>« Régénération forestière en forêt boréale mixte: Rôle du bois mort [...]» (<a href="https://archipel.uqam.ca/3908/1/M11627.pdf">https://archipel.uqam.ca/3908/1/M11627.pdf</a>)</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts :</i> <u>Défi 2</u> (Durabilité des écosystèmes) <u>Orientation 4</u> (Intégrer, dans la gestion forestière, les nouvelles connaissances sur la productivité des écosystèmes) <u>Objectif 2</u> (Tenir compte de la fertilité des sols au moment de la planification et de la pratique d'interventions forestières)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 3</u>(Conservation des sols et de l'eau)</p>	Maintien du taux d'humidité et des nutriments dans le sol (2016)	Conserver une quantité de biomasses résiduelles minimales sur le parterre de coupe (2018)		CREAT OBVT	

## C. Chemins multiusages

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS			Priorisation	Porteur(s)	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles			
Chemins multiusages	Ambiance forestière	310	Protection de l'environnement et expérience nature « authentique » / Offrir une meilleure qualité d'activités récréotouristiques (2004)	Augmentation des utilisateurs, des campings improvisés, de la pression de la chasse et du braconnage en raison de l'étendue du réseau de chemins multiusages (2016)	<p>Est-ce que la réponse à cette préoccupation pourrait passer par la sensibilisation des utilisateurs? Tel que fait pendant la période de chasse par la Ville et le MFFP? (2016)</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i>  <u>Défi 3</u> (Un milieu productif et créateur de richesse diversifiée)  <u>Orientation 2</u> (Améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt)  <u>Objectif 2</u> (Favoriser une gestion intégrée du réseau de chemins en milieu forestier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i>  <u>Critère 6</u> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</p>	<p>1- S'assurer par la planification que l'accès au territoire ne va pas à l'encontre des activités récréotouristiques;</p> <p>2- Impliquer les autres utilisateurs à la prévention des feux, des vols, du vandalisme et du braconnage;</p> <p>3- Assurer un meilleur partage du territoire (2004)</p>	Davantage de chemins fantômes; Identifier les secteurs en chemin d'hiver et ceux d'été dans les plans quinquennaux; Étude de visibilité (2004)	CREAT VRN		
		311	Augmentation de l'accès à de nouveaux lacs (2016)	<p>Une modalité pourrait sans doute être facilement proposée, par exemple établir une distance minimale entre les chemins et les lacs (2016)</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts :</i>  MILIEU AQUATIQUE RIVERAIN  <u>Défi 3</u> (Un milieu productif et créateur de richesse diversifiée)  <u>Orientation 2</u> (Améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt)  <u>Objectif 2</u> (Favoriser une gestion intégrée du réseau de chemins en milieu forestier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i>  <u>Critère 6</u> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</p>	<p>S'assurer par la planification que l'accès au territoire (2004) lié aux chemins forestiers fait l'objet d'un suivi</p>		CREAT OBVT			

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS			Priorisation	Porteur(s)	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles			
	Ambiance forestière (suite)	312	Protection de l'environnement et expérience nature « authentique » / Offrir une meilleure qualité d'activités récréotouristiques (2004) (Suite)	Certains chemins multiusages empiètent trop près ou sur des infrastructures récréotouristiques reconnues (2016)	<p>RADF, chap. 2 et 5</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i>  <u>Défi 3</u> (Un milieu productif et créateur de richesse diversifiée)  <u>Orientation 2</u> (Améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt)  <u>Objectif 2</u> (Favoriser une gestion intégrée du réseau de chemins en milieu forestier)</p> <p><u>Défi 4</u> (Une industrie des produits du bois et des entreprises forestières diversifiées, compétitives et innovantes)  <u>Orientation 2</u> (Favoriser des entreprises d'aménagement forestier rentables et performantes ainsi que des entreprises diversifiées de mise en valeur des ressources du bois)  <u>Objectif 2</u> (Encourager le développement d'entreprises fauniques, écotouristiques et récréotouristiques, de même que d'entreprises spécialisées dans la mise en valeur de produits forestiers non ligneux)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i>  <u>Critère 5</u> (le maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société)</p>	Conservé le côté « sauvage » de la forêt / Conservé un paysage attrayant / Conservé une bonne qualité d'infrastructures récréotouristiques (2004)		CREAT Club Quad Club Motoneigistes Sépaq		
		313	Préservation des écosystèmes et savoir-vivre	L'accès au territoire par les chemins multiusages entraîne l'augmentation des déchets en bordure de chemins (2016)	Est-ce que la réponse à cette préoccupation pourrait passer par la sensibilisation des utilisateurs? Tel que fait pendant la période de chasse par la Ville et le MFFP? (2016)	1- S'assurer par la planification que l'accès au territoire ne va pas à l'encontre des activités récréotouristiques; 2- Impliquer les autres utilisateurs à la préservation d'un environnement de qualité; 3- Assurer un meilleur partage du territoire (2004)	Faire de l'éducation auprès de la population. Même si des déchets sont biodégradables, il est inapproprié de les lancer en bordure du chemin. La problématique est très présente près des zones habitées.		CREAT Club Quad VRN	
	Accessibilité au territoire	320	Conservé un réseau routier en bon état (2004)	Le manque d'entretien et de gestion du castor cause une dégradation des ponts et des ponceaux sur les chemins forestiers (2016)	Remettre sur pieds le comité technique sur les chemins multiusages (2016)  <i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i>	Réduire les impacts négatifs des castors sur le réseau routier (2004)		RLTP CREAT Club Quad		

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS		Priorisation	Porteur(s)	Suivi du Ministère	
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés				Solutions possibles
					<p><u>Défi 3</u> (Un milieu productif et créateur de richesse diversifiée)  <u>Orientation 2</u> (Améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt) <u>Objectif 2</u> (Favoriser une gestion intégrée du réseau de chemins en milieu forestier)</p> <p><u>Défi 2</u> (Un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes)  Orientation 5 (Instaurer des pratiques forestières et des mesures de protection aptes à maintenir l'intégrité et les fonctions écologiques des milieux aquatiques, riverains et humides, de même que celles des sols forestiers)  Objectif 2 (Protéger le milieu aquatique en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i>  <u>Critère 5</u> (le maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société)  <u>Critère 6</u> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</p> <p>Eau et chemins forestiers : projet de détection de problématiques de traverses de cours d'eau à l'aide des nouvelles informations géomatiques (OBVT, Produits Forestiers Greenfisrt, UQAT, Cégep A-T) (2021)</p>				ACPRN	

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS			Porteur(s)	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles		
	Accessibilité au territoire (suite)	321	Planification à long terme du réseau de chemins forestiers et multiusages de plus en plus dense (2016)	La densité de réseau de chemins multiusages fragmente le territoire. L'entretien à la suite du départ des compagnies forestières ou minières est faible voire inexistant et peut entraîner de l'insécurité (2018).	<p>Le MFFP travaille actuellement à faire une planification sur 10-15 ans (2016) / PAFIT 2023-2028 / PAFIT UA 082-51, p. 17 et 18 / RADF, chap.5 / Cadre de référence et démarche de priorisation du réseau des chemins multiusages en A-T (<a href="http://www.conferenceregionale.ca/documents/files/rapport_cadre_reference_demarche_priorisation_reseau_chemins_multiusages_region_mars_2013.pdf">http://www.conferenceregionale.ca/documents/files/rapport_cadre_reference_demarche_priorisation_reseau_chemins_multiusages_region_mars_2013.pdf</a>)</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts :</i>  <b>Défi 3</b> (Un milieu productif et créateur de richesse diversifiée)  <b>Orientation 2</b> (Améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt) <b>Objectif 2</b> (Favoriser une gestion intégrée du réseau de chemins en milieu forestier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i>  <b>Critère 5</b> (le maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société)  <b>Critère 6</b> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</p>	Assurer l'entretien des chemins selon de bonnes pratiques environnementales (2018)	Établir un réseau de chemins forestiers prioritaires à entretenir (2018)		CREAT ACPRN
		322	Préservation des écosystèmes et expérience nature « authentique »		<p>Le MFFP souhaite garder l'accès au territoire pour les travaux sylvicoles. Il peut être très difficile d'entreprendre la démarche de fermeture de chemins (2016) / RADF, chap.5</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts :</i>  <b>Défi 3</b> (Un milieu productif et créateur de richesse diversifiée)  <b>Orientation 2</b> (Améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt) <b>Objectif 2</b> (Favoriser une gestion intégrée du réseau de chemins en milieu forestier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i>  <b>Critère 5</b> (le maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société)</p>	Analyser la possibilité de fermeture des nouveaux chemins forestiers lors de leur planification, en fonction des enjeux environnementaux, sociaux et économiques (commentaires concertés, PAFIT 2018)	Il est recommandé par la TLGIRT de Rouyn-Noranda que la fermeture de chemins forestiers soit intégrée dès leur planification, au lieu de déposer une demande au cas par cas auprès du MFFP dans le cadre de sa procédure provinciale de fermeture de chemins multiusages, ce qui permettrait d'anticiper les coûts de fermeture des chemins et de mieux informer les utilisateurs à l'avance (commentaires concertés, PAFIT 2018)		AB Club Quad

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS			Porteur(s)	Suivi du Ministère	
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles			Priorisation
	Accessibilité au territoire (suite)	323	Accès à la forêt publique par un réseau de chemins multiusages planifié, priorisé et maintenu dans le respect des enjeux environnementaux, sociaux et économiques (commentaires concertés, PAFIT 2018)	La construction des chemins forestiers est dispendieuse (2016) ce qui nuit aux activités de récoltes et à la rentabilité globale	<p>Une rencontre de planification entre les BGA et la Ville pourrait aider à cibler les secteurs communs où un partage des coûts pourrait être fait (2016) / PAFIT 2023-2028 / PAFIT UA 082-51, p. 17 et 18/ RADF, chap.5</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts: Défi 3</i> (Un milieu productif et créateur de richesse diversifiée), <i>Orientation 2</i> (Améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt) <i>Objectif 2</i> (Favoriser une gestion intégrée du réseau de chemins en milieu forestier)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 5</i> (le maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société)</p> <p>Eau et chemins forestiers : projet de détection de problématiques de traverses de cours d'eau à l'aide des nouvelles informations géomatiques (OBVT, Produits Forestiers Greenfisrt, UQAT, Cégep A-T) (2021)</p> <p>Impacts des travaux forestiers sur les petits cours d'eau (OBV RPNS) (2022)</p>	Prioriser les chemins forestiers multiusages existants afin d'améliorer la planification du financement nécessaire à leur maintien en fonction des enjeux environnementaux, sociaux et économiques (commentaires concertés, PAFIT 2018)	Considérant les coûts associés à l'implantation de chemins multiusages, la planification rigoureuse du réseau routier demeure une préoccupation importante tant pour les BGA que pour le MRNF. Le PAFIT comprend une carte des infrastructures et des chemins principaux à développer et à maintenir (PAFIT 2023-2028 UA 082-51, p.18). La Table GIRT pourrait éventuellement se doter d'un plan directeur pour l'entretien du réseau de chemins et le maintien de l'accessibilité au territoire public. Cela étant dit, la direction régionale surveillera la réutilisation des chemins existants sur le territoire au lieu d'en implanter de nouveaux.		West Fraser Timber  Chantiers Chibougamau  VRN  Interfor	
		324	Préservation des écosystèmes et expérience nature « authentique »	La proximité de nouveaux chemins forestiers des limites du parc pourrait créer de nouvelles entrées vers celui-ci, menant à des utilisations illicites du Parc national d'Aigüebelle (2016)	<p>Des modalités existent pour les secteurs de coupe en périphérie du Parc, soit la coupe d'hiver pour éviter la création de nouveaux chemins gravelés (2016) / RADF, chap.5</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts; Défi 3</i> (Un milieu productif et créateur de richesse diversifiée) <i>Orientation 2</i> (Améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt) <i>Objectif 2</i> (Favoriser une gestion intégrée du réseau de chemins en milieu forestier)</p>	S'assurer par la planification que l'accès au territoire ne va pas à l'encontre des activités récréotouristiques (2004)		SÉPAQ		

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS			Porteur(s)	Suivi du Ministère
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles		
					<p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : <u>Critère 6</u> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</i></p>				
Sécurité		330	Circuler en sécurité sur les infrastructures forestières	<p>Le manque d'entretien des chemins forestiers peut représenter un danger pour la sécurité des utilisateurs (2016)</p>	<p>Remettre sur pieds le comité technique sur les chemins multiusages (2016)</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts: <u>Défi 3</u> (Un milieu productif et créateur de richesse diversifiée)</i></p> <p><i><u>Orientation 2</u> (Améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt) <u>Objectif 2</u> (Favoriser une gestion intégrée du réseau de chemins en milieu forestier)</i></p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : <u>Critère 6</u> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</i></p>	Diminuer le risque d'accidents liés au transport forestier (2013)	Implanter une signalisation adéquate normalisée sur les chemins forestiers	MRC ABITIBI Club Quad	
		331		<p>Le manque de données concernant l'état des chemins forestiers rend l'utilisation de ces chemins non sécuritaire pour le grand public (2016)</p>	<p>Produire une cartographie classifiant les chemins multiusages selon leur état. Mandat du comité technique sur les chemins multiusages? (2016)</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts: -<u>Défi 3</u> (Un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées)</i></p> <p><i><u>Orientation 2</u> (Améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt), <u>Objectif 4</u> (Assurer le maintien de la qualité visuelle des paysages en milieu forestier)</i></p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : <u>Critère 6</u> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</i></p>				

## D. Récréotourisme et patrimoine culturel

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		Documentation de l'enjeu	SOLUTIONS			Porteur(s)	Suivi du Ministère			
			Besoins / valeurs	Préoccupations		Objectifs concertés	Solutions possibles	Priorisation					
Récréotourisme et patrimoine culturel	Territoire d'apparence naturelle	410	Utiliser un territoire d'apparence naturelle (sauvage) sans perturbations humaines (ou très peu) (2004)	L'impact visuel de certaines coupes forestières à proximité du parc pourrait se remarquer au niveau des installations de mise en valeur où l'on voit à l'extérieur du parc (2016)	<p>Voir modalités de l'Entente paysage / PAFIT 2023-2028 UA 082-51, p.125 à 129 / RADF p.24-25 « encadrement visuel », chap. 2/Entente Paysage UA 086-51</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i>            -Défi 3 (Un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées)  <u>Orientation 2</u> (Améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt), <u>Objectif 4</u> (Assurer le maintien de la qualité visuelle des paysages en milieu forestier)</p> <p>-Défi 4 (Une industrie des produits du bois et des entreprises forestières diversifiées, compétitives et innovantes)  <u>Orientation 2</u> (Favoriser des entreprises d'aménagement forestier rentables et performantes ainsi que des entreprises diversifiées de mise en valeur des ressources autres que le bois)  <u>Objectif 2</u> (Encourager le développement d'entreprises fauniques, écotouristiques et récréotouristiques, de même que d'entreprises spécialisées dans la mise en valeur de produits forestiers non ligneux)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i>  <u>Critère 5</u> (le maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société)</p>	<p>Conservé une qualité de paysage acceptable pour les activités récréotouristiques (2004, 2013); maintenir une prédominance de couvert forestier dans le paysage des sites sensibles (2013)</p> <p>Conservé une qualité de paysage acceptable dans les sentiers de vélo ; maintenir une prédominance de couvert forestier dans le paysage des sites sensibles (2013)</p> <p>Conservé une qualité de paysage acceptable pour les activités récréotouristiques (2004, 2013) et de villégiature ; maintenir une prédominance de couvert forestier dans le paysage des sites sensibles (2013)</p>	<p>Arrimage possible entre les 2 ententes Paysage</p>	SÉPAQ					
		411	Avoir une offre récréotouristique intéressante (rentabilité); expérience « nature »	<p>Le développement récréotouristique peut être affecté par la diminution de la qualité du paysage causée par les coupes forestières (2016)</p> <p>Pour certaines zones à la limite de l'UA (ex. : Preissac), l'application de deux ententes paysage distinctes aux modalités différentes pourrait avoir un impact négatif sur la qualité visuelle du paysage à partir d'un point d'observation situé à l'extérieur des limites de l'UA 82-51.</p>				<p>Conservé une qualité de paysage acceptable pour les activités récréotouristiques (2004, 2013); maintenir une prédominance de couvert forestier dans le paysage des sites sensibles (2013)</p>	<p>Arrimage possible entre les 2 ententes Paysage</p>	MRC ABITIBI			
		412	Conservé le paysage le long de la route verte (2016)	Le développement récréotouristique peut être affecté par la diminution de la qualité du paysage causée par les coupes forestières						<p>Conservé une qualité de paysage acceptable pour les activités récréotouristiques (2004, 2013); maintenir une prédominance de couvert forestier dans le paysage des sites sensibles (2013)</p>	<p>Arrimage possible entre les 2 ententes Paysage</p>	Sépaq VRN	
		413	Utiliser un territoire d'apparence naturelle (sauvage) sans perturbations humaines (ou très peu) (2004)	Les travaux forestiers peuvent dégrader la qualité visuelle du paysage selon les perceptions des utilisateurs (2016)								<p>Conservé une qualité de paysage acceptable pour les activités récréotouristiques (2004, 2013); maintenir une prédominance de couvert forestier dans le paysage des sites sensibles (2013)</p>	<p>Arrimage possible entre les 2 ententes Paysage</p>
		414	Utiliser un territoire d'apparence naturelle (sauvage) sans perturbations humaines (ou très peu) (2004)	Les coupes forestières altèrent fortement le paysage lorsque les secteurs de coupes sont trop grands (2016)						<p>Conservé une qualité de paysage acceptable pour les activités récréotouristiques (2004, 2013); maintenir une prédominance de couvert forestier dans le paysage des sites sensibles (2013)</p>	<p>Arrimage possible entre les 2 ententes Paysage</p>		

			ENJEUX			SOLUTIONS				
Thème	Sous-thèmes	N°	Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés	Solutions possibles	Priorisation	Porteur(s)	Suivi du Ministère
	Quiétude des utilisateurs et des résidents	420	Utiliser un territoire d'apparence naturelle (sauvage) sans perturbations humaines (ou très peu) (2004); Avoir le sentiment d'être loin en forêt (2004)	Le bruit associé aux travaux forestiers exécutés à proximité des limites du parc où l'on retrouve des hébergements ou effectués en période de haute saison peut déranger la quiétude des utilisateurs (2016)	Il semble qu'il existe des modalités répondant à cette préoccupation. Certains secteurs à proximité du Parc ne sont pas coupés en haute saison. (2016)  <i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 6</i> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)	Conserver la quiétude des utilisateurs et des résidents (2013)			SÉPAQ	
		421		Le bruit des opérations forestières et du transport nuit à la quiétude des autres utilisateurs (2016)	Est-ce que l'application de la réglementation municipale concernant le bruit pourrait répondre à la préoccupation? (2016)  <i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 6</i> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)				MRC ABITIBI	
	Activités sportives	430	Accessibilité des activités en forêt	La hausse des coûts des baux de villégiature et des permis de chasse (2016)	Il s'agit d'un enjeu hors de portée de la Table. Cependant, celle-ci pourrait sans doute émettre une recommandation? (2016) <i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 6</i> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)				RLTP ACPRN	
		431	Utiliser un territoire d'apparence naturelle (sauvage) sans perturbations humaines (ou très peu) (2004); Avoir le sentiment d'être loin en forêt (2004); Accroître la sécurité routière (2004)	Les coupes forestières affectent la planification des sentiers de motoneiges (2016) et de quads	Entente d'harmonisation PAFIO, UA 082-51 (MRNF, BGA, Club Motoneigistes Rouyn-Noranda)  <i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 6</i> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)	Conserved la quiétude des clients (2004) / Assurer la communication entre le MFFP, les opérateurs forestiers et les associations de motoneigistes concernant les travaux d'aménagement forestier afin d'assurer la sécurité des utilisateurs des sentiers de motoneige	Communiquer régulièrement avec les agents de liaison régionaux pour échanger des informations/ Relocaliser temporairement le sentier lorsque celui-ci est sur le chemin forestier visé par un BGA pour ses opérations/Respecter le droit consenti de 10 m autorisé par le MRNF au club.		Club Motoneigistes Club Quad	
		432	Être en sécurité lors des déplacements dans les sentiers de motoneiges et de quads	Les coupes à blanc exposent les sentiers de motoneige aux vents, qui créent des lames de neige, ce qui nuit à la visibilité et à l'entretien des sentiers.	Résolution déposée par le Club Motoneigistes de Rouyn-Noranda à la TLGIRT le 8 novembre 2017  <i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 6</i> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)	Conserved la qualité des sentiers et de réduire la fréquence des entretiens/Conserved de la végétation sur 5-10 m en bordure des sentiers comme brise-vent et barrière de neige	Laisser en place une bande de végétation de chaque côté des sentiers		Club Motoneigistes Club Quad ACPRN	Suivi de l'entente d'harmonisation

## E. Communication et consultation

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS		Priorisation	Porteur(s)	Sous-thèmes
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés			
Communication, consultation	Communication de l'information	510	<p>Transparence de l'information concernant les coupes forestières, les plans d'intervention, les lieux de coupe, etc. / Avoir l'information et les outils nécessaires pour commenter les plans d'aménagement forestier (2004)</p>	<p>Le processus de gestion forestière est compliqué et fait en sorte que certains utilisateurs ne s'y retrouvent pas. Ils ont de la difficulté à suivre les dossiers car il manque de la vulgarisation</p>	<p>Les informations sont disponibles auprès du MFFP (au bureau ou par téléphone). Est-ce que le besoin est plus large? (2016)</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i>  <u>Défi 1</u> (Une gestion et un aménagement forestier qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise dont les nations autochtones)  <u>-Orientation 1</u> (Dialoguer avec la population, dont les communautés autochtones, sur la gestion et l'aménagement du milieu forestier)  <u>Objectif 2</u> (Investir dans l'information et l'éducation forestières dans le but de répondre aux préoccupations de la population et du milieu scolaire)  <u>Orientation 2</u> (Permettre aux citoyens, aux collectivités locales et aux communautés autochtones de prendre part activement à la gestion forestière régionale)  <u>Objectif 2</u> (Améliorer la qualité de la participation des acteurs du milieu forestier à la planification de l'aménagement forestier intégré)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i>  <u>Critère 6</u> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</p>	<p>Améliorer l'accès à l'information au plus grand nombre d'utilisateurs (2013)</p>		<p>AFAT RLTP</p>	

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS		Priorisation	Porteur(s)	Sous-thèmes
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés			
	Communication de l'information (suite)	511	Transparence de l'information concernant les coupes forestières, les plans d'intervention, les lieux de coupe, etc. / Avoir l'information et les outils nécessaires pour commenter les plans d'aménagement forestier (2004) (suite)	Le processus de gestion forestière est compliqué et fait en sorte que certains utilisateurs ne se sentent pas concernés, ont de la difficulté à suivre les dossiers, etc.	Travaux du Comité technique communication  <i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> <u>Défi 1</u> (Une gestion et un aménagement forestier qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise dont les nations autochtones) <u>Orientation 1</u> (Dialoguer avec la population, dont les communautés autochtones, sur la gestion et l'aménagement du milieu forestier) <u>Objectif 2</u> (Investir dans l'information et l'éducation forestières dans le but de répondre aux préoccupations de la population et du milieu scolaire)  <i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 6</u> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)			AFAT	
		512	l'information et les outils nécessaires pour commenter les plans d'aménagement forestier (2004) (suite)	Incompréhension face au changement de gouvernance de la forêt (2016)	Consulter LADTF, SADF, PAFIT, etc.  <i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i> <u>Défi 1</u> (Une gestion et un aménagement forestier qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise dont les nations autochtones) <u>Orientation 1</u> (Dialoguer avec la population, dont les communautés autochtones, sur la gestion et l'aménagement du milieu forestier) <u>Objectif 2</u> (Investir dans l'information et l'éducation forestières dans le but de répondre aux préoccupations de la population et du milieu scolaire)  <i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i> <u>Critère 6</u> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)	Améliorer l'accès à l'information au plus grand nombre d'utilisateurs par des outils simples, bien répertoriés et vulgarisés (2016)	Ateliers thématiques sur le nouveau régime forestier; présentations par le MRNF	AFAT	

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		Documentation de l'enjeu	SOLUTIONS		Priorisation	Porteur(s)	Sous-thèmes
			Besoins / valeurs	Préoccupations		Objectifs concertés	Solutions possibles			
	Communication de l'information (suite)	513	Transparence de l'information concernant les coupes forestières, les plans d'intervention, les lieux de coupe, etc. / Avoir l'information et les outils nécessaires pour commenter les plans d'aménagement forestier (2004) (suite)	Accès aux données géographiques concernant les couches superposables de secteurs d'intérêt faunique et de conservation (2016)	<p>Valider avec le MFFP et les BGA l'accès aux couches (2016) / accès à des données gratuites depuis déc. 2017 (<a href="https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-aux-donnees-gratuites/">https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-aux-donnees-gratuites/</a>)</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i>  <u>Défi 1</u> (Une gestion et un aménagement forestier qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise dont les nations autochtones)  <u>Orientation 2</u> (Permettre aux citoyens, aux collectivités locales et aux communautés autochtones de prendre part activement à la gestion forestière régionale)  <u>Objectif 2</u> (Améliorer la qualité de la participation des acteurs du milieu forestier à la planification de l'aménagement forestier intégré)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i>  <u>Critère 6</u> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</p>		Que le MFFP rende disponibles les fichiers de forme (« shape files ») pour usage exclusif d'analyse des planifications d'aménagement forestier (Résolution ATRN, 2018)		CREAT ATRN AB OBVT	

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		Documentation de l'enjeu	SOLUTIONS		Priorisation	Porteur(s)	Sous-thèmes
			Besoins / valeurs	Préoccupations		Objectifs concertés	Solutions possibles			
	<b>Communication de l'information (suite)</b>	<b>514</b>	Avoir l'information et les outils nécessaires pour commenter les plans d'aménagement forestier (2004)	Les informations livrées lors des <b>consultations publiques</b> sont parfois difficiles à comprendre pour les membres de la TLGIRT et le public en général	<p>Rapports de consultation du MRNF [en ligne] :  <a href="https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/consultation-public-partenaires/rapports-consultations-plans-damenagement-forestier-integre/">https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/consultation-public-partenaires/rapports-consultations-plans-damenagement-forestier-integre/</a></p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i>  <b>Défi 1</b> (Une gestion et un aménagement forestier qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise dont les nations autochtones)  -Orientation 1 (Dialoguer avec la population, dont les communautés autochtones, sur la gestion et l'aménagement du milieu forestier)  <b>Objectif 2</b> (Investir dans l'information et l'éducation forestières dans le but de répondre aux préoccupations de la population et du milieu scolaire)  -Orientation 2 (Permettre aux citoyens, aux collectivités locales et aux communautés autochtones de prendre part activement à la gestion forestière régionale)  <b>Objectif 2</b> (Améliorer la qualité de la participation des acteurs du milieu forestier à la planification de l'aménagement forestier intégré)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i>  <b>Critère 6</b> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</p>	Améliorer l'accès à l'information au plus grand nombre d'utilisateurs par des outils simples, bien répertoriés et vulgarisés (2016) (suite)	Les listes de contrôle internes du MRNF sont ajustées afin de mettre en œuvre les diverses actions proposées (meilleure vulgarisation, devancer la période de consultation pour permettre un travail plus spécifique sur certains enjeux, activités destinées au grand public et accès aux données du MRNF). / Séance d'information annuelle au mois de janvier afin d'informer la population de la planification forestière. / Présentation du plan de communication du MRNF aux TGIRT.		TGIRT (comité Communication)	

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		SOLUTIONS		Priorisation	Porteur(s)	Sous-thèmes	
			Besoins / valeurs	Préoccupations	Documentation de l'enjeu	Objectifs concertés				Solutions possibles
	<b>Communication de l'information (suite)</b>	<b>515</b>	Avoir l'information et les outils nécessaires pour commenter les plans d'aménagement forestier (2004) (suite)	Les informations contenues dans le <b>PAFIT</b> sont parfois difficiles à comprendre pour les membres de la TLGIRT et le public en général	<p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i>  <u>Défi 1</u> (Une gestion et un aménagement forestier qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise dont les nations autochtones)  <u>-Orientation 1</u> (Dialoguer avec la population, dont les communautés autochtones, sur la gestion et l'aménagement du milieu forestier)  <u>Objectif 2</u> (Investir dans l'information et l'éducation forestières dans le but de répondre aux préoccupations de la population et du milieu scolaire)  <u>-Orientation 2</u> (Permettre aux citoyens, aux collectivités locales et aux communautés autochtones de prendre part activement à la gestion forestière régionale)  <u>Objectif 2</u> (Améliorer la qualité de la participation des acteurs du milieu forestier à la planification de l'aménagement forestier intégré)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i>  <u>Critère 6</u> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</p>		Les listes de contrôle internes du MRNF sont ajustées afin de mettre en œuvre les diverses actions proposées (meilleure vulgarisation, devancer la période de consultation pour permettre un travail plus spécifique sur certains enjeux, activités destinées au grand public et accès aux données du MRNF). / Séance d'information annuelle au mois de janvier afin d'informer la population de la planification forestière. / Présentation du plan de communication du MRNF aux TGIRT.		TGIRT (comité Communication)	
	<b>Consultation</b>	<b>520</b>	Éducation forestière (2016)	Les informations en lien avec la gestion forestière sont complexes.	<p>Définir en préoccupation et objectif. L'AFAT offre ce genre d'ateliers dans les écoles, journée « Portes ouvertes sur notre forêt » (2016)</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts:</i>  <u>Défi 1</u> (Une gestion et un aménagement forestier qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise dont les nations autochtones), <u>Orientations 1</u> (Dialoguer avec la population, dont les communautés autochtones, sur la gestion et l'aménagement du milieu forestier)  <u>Objectif 2</u> (Investir dans l'information et l'éducation forestières dans le but de répondre aux préoccupations de la population et du milieu scolaire)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF :</i>  <u>Critère 6</u> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</p>	Bien définir les besoins en matière d'éducation pour le maintien d'une culture forestière et faire valoir l'importance sociale, environnementale et économique de la forêt (2016)	Des formations en amont des consultations seraient importantes pour le grand public. Le développement d'une culture forestière se fait sur de la formation permanente à long terme.		AFAT	

Thème	Sous-thèmes	N°	ENJEUX		Documentation de l'enjeu	SOLUTIONS		Priorisation	Porteur(s)	Sous-thèmes
			Besoins / valeurs	Préoccupations		Objectifs concertés	Solutions possibles			
	Consultation (suite)	521	Accès à l'information et harmonisation des usages	<p>West Fraser Timber (Norbord La Sarre) fait peu ou pas d'opération, donc elle est rarement désignée en tant que BGA. Ainsi, l'entreprise forestière n'est pas souvent invitée aux rencontres d'harmonisation et d'entente entre le MRNF, certains utilisateurs et les BGA. Elle n'est pas consultée, pas informée des discussions, des tractations, des ententes d'harmonisation diverses.</p> <p>Comme ce sont généralement les BGA désignés aux résineux qui participent aux rencontres, cela a pour effet d'avoir à composer avec des faits accomplis qui nuisent souvent aux activités forestières en secteurs de feuillus.</p>	<p>Documents de la Table GIRT (2016)</p> <p><i>Stratégie d'aménagement durable des forêts: Défi 1</i> (Une gestion et un aménagement forestier qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise dont les nations autochtones),</p> <p><i>Orientation 2</i> (Permettre aux citoyens, aux collectivités locales et aux communautés autochtones de prendre part activement à la gestion forestière régionale)</p> <p><i>Objectif 2</i> (Améliorer la qualité de la participation des acteurs du milieu forestier à la planification de l'aménagement forestier intégré)</p> <p><i>Conseil canadien des ministres des forêts/LADTF : Critère 6</i> (la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées)</p>	Avoir un processus de consultation et d'harmonisation des usages forestiers transparent, efficace et satisfaisant pour les parties (2016)	Les listes de contrôle internes du MRNF sont ajustées afin de mettre en œuvre les diverses actions proposées (meilleure vulgarisation, devancer la période de consultation pour permettre un travail plus spécifique sur certains enjeux, activités destinées au grand public et accès aux données du MRNF). / Séance d'information annuelle au mois de janvier afin d'informer la population de la planification forestière. / Présentation du plan de communication du MRNF aux TGIRT.		West Fraser Timber	